

### **Description de tâche – Orthophonie**

L'orthophoniste procède au dépistage et à l'évaluation des élèves qui présentent différentes problématiques sur le plan de la communication, du langage et de la parole. Suite à l'évaluation, elle rencontre l'équipe-école et les parents afin de présenter les résultats et les recommandations pouvant favoriser la réussite de l'élève. Elle détermine un plan d'intervention orthophonique et soutient le personnel scolaire dans son application. Elle participe, avec une équipe multidisciplinaire, au comité de conseillances de la Commission scolaire afin d'offrir des conseils à l'équipe d'intervenants œuvrant auprès de l'élève. Dans certains cas, elle collabore à l'élaboration et la révision des plans d'intervention adaptés. Occasionnellement, elle réalise certaines rencontres de suivi auprès des élèves. L'orthophoniste est membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.